

Mobilisation de la branche Famille pour les valeurs de la République et la prévention de la radicalisation



« Au sein de la Sécurité sociale, la branche Famille est au cœur des valeurs républicaines et de la solidarité.

L'année 2015 s'est ouverte et se referme sur des événements tragiques qui sont la négation de ce qui fait la France, de ce qui fait la République. Car l'unique objectif de ces attaques est de nier et casser le « modèle français », son art de vivre, sa culture, sa diversité, ses politiques sociales et d'intégration, bref, ses valeurs.

À l'obscurantisme, nous devons opposer la France des Lumières, des droits de l'Homme, celle des valeurs de notre République. Et notamment la laïcité, que nous avons rappelée dans la charte adoptée par notre conseil d'administration le 1^{er} septembre. Pour éviter de tomber dans le piège qui nous est tendu, celui du racisme, celui de l'islamophobie, celui de la violence entre les communautés. Quelles que soient les origines, les religions, les cultures, les convictions, il n'y a qu'une seule communauté au sein de la République, c'est la communauté nationale.

Les caisses d'Allocations familiales doivent continuer, résolument, à promouvoir le vivre ensemble et mobiliser leurs réseaux pour faire vivre les valeurs de la République. En s'assurant de la neutralité de notre service public et de l'égalité des allocataires, en restant vigilantes sur l'application de la laïcité au sein des structures financées, en promouvant le bon usage des technologies et l'inclusion numérique, en renforçant les actions de soutien à la parentalité, en garantissant l'accès aux droits sociaux, en protégeant les plus fragiles...

Mais les caisses doivent aussi, dans le même mouvement, participer à l'effort national de lutte contre les facteurs pathogènes et les forces du délitement. En prévenant les multiples discriminations, en combattant toutes les formes de violence et d'emprise mentale, en signalant, dans le respect des règles de droit, les dérives prosélytes, les situations inquiétantes ou sensibles,... Cet axe fait également partie intégrante de nos missions et constitue le pendant de la solidarité.

La branche Famille est forte de ses quelque 33.000 salariés et professionnels. Au sein de notre communauté de travail, nous chercherons ensemble à trouver les mots et l'humanité, à accroître notre capacité de résilience, à exprimer la force de nos convictions pour gagner le combat ; dans nos réseaux, nous saurons trouver les moyens d'orienter les actions, d'impulser des modes nouveaux d'écoute et d'accompagnement des plus vulnérables, de rester vigilants et exigeants ; avec nos partenaires, nous parviendrons à encore mieux soutenir les familles, mieux mobiliser l'énergie de la jeunesse et rendre chacun acteur de son destin, avec une vraie place et une dignité au sein de notre société.

C'est, au-delà du plan d'action institutionnel, l'incontournable et imparable défi auquel nous sommes soumis, avec l'ensemble de la société. Parce que la Sécurité sociale est la fille du Conseil national de la Résistance. Et pour que vive la République ! »

Daniel Lenoir, directeur général de la Cnaf



Daniel Lenoir présente la charte de la laïcité, en présence de Jean-Louis Haurie, directeur de la Caf de Paris, lors du séminaire du réseau des référents organisé par la Cnaf et le Cidp les 5 et 6 novembre 2015

Le numéro vert

Dispositif de référence dans la prévention de la radicalisation et l'écoute des familles

 N° Vert 0 800 005 696

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Comme d'autres pays de l'Union européenne, la France est aujourd'hui confrontée au basculement de plusieurs centaines de personnes dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec des filières terroristes. Ce sont autant de drames pour les jeunes, manifestation déstabilisée et sous influence de filières de recrutement organisées. C'est une douleur insupportable pour leurs familles.

Sous couvert de buts prétendument humanitaires, ou au nom d'un message religieux dévoyé, ces filières prônent un discours de haine. Elles ne manifestent aucune considération humaine pour leurs recrues et les poussent à entreprendre des actions criminelles, mettant en danger leur propre vie et celle des populations qu'elles côtoient.

Le Gouvernement a arrêté un plan pour lutter contre ce phénomène. Il vise à démanteler ces filières, à empêcher les déplacements motivés par de tels buts, à lutter contre la diffusion de contenus illicites sur les réseaux, à coopérer plus efficacement au plan international. Il prend également en compte la solitude et le désarroi des familles victimes de ces situations dramatiques, qui parfois n'ont pas perçu de signaux d'alerte volontairement dissimulés, ou n'ont pas pu enrayer la dérive qui s'installait.

Dans l'objectif de rompre cette solitude face à des circonstances très difficiles, un numéro d'assistance et d'orientation a été mis à disposition pour :

- signaler une situation inquiétante qui paraît menacer un membre de la famille ou un proche ;
- obtenir des renseignements sur la conduite à tenir ;

- être écouté(e), conseillé(e) dans les démarches à effectuer.

Ce numéro vert permet d'accéder à la plateforme d'assistance aux familles du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

La plate-forme téléphonique est à l'écoute des familles et des proches. Le principe est l'anonymat. Les psychologues, qui prennent en charge les appels, recueillent les éléments utiles sur la situation des personnes en danger dans un entretien téléphonique qui dure 1h à 1h30 en moyenne. Cette plate-forme permet le suivi et l'orientation des jeunes concernés et de leurs familles par les services compétents sous l'autorité des préfets, dans chaque département. Ces services prennent alors le relais pour accompagner les familles et prendre en charge les personnes concernées.

En dehors des jours et des horaires d'ouverture, un formulaire est accessible par internet sur www.stop-djihadisme.gouv.fr pour contacter la plate-forme et ainsi décrire la situation. Les personnes sont alors rappelées très rapidement.

Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent de demander de l'aide et/ou de signaler tout comportement inquiétant. Ils visent aussi à engager la démarche d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur (sur le fondement de l'article 371-3 du code civil).

Toutefois en cas d'urgence, notamment pour pouvoir s'opposer à la sortie du territoire d'un enfant mineur sans la présence d'une personne titulaire de l'autorité parentale, il faut s'adresser sans délai au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche.

Pour plus d'informations : chaque préfecture propose des formations animées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (Cipd) à destination des professionnels et des réseaux associatifs.

Cpdsi (centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam) : www.cpdsi.fr

Gouvernement : www.stop-djihadisme.gouv.fr
www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr

Miviludes : www.derives-sectes.gouv.fr



ALLOCATIONS
FAMILIALES



Allocations familiales

La Lettre

aux partenaires de la branche Famille



SUPPLÉMENT NUMÉRO 11 — DÉCEMBRE 2015

Extraits du discours de la secrétaire d'État, Laurence Rossignol

« Les phénomènes de radicalisation, contre lesquels le Gouvernement est pleinement mobilisé, placent les familles en première ligne. Elles en souffrent, elles s'en inquiètent, elles sont parfois désemparées. Mais elles sont aussi le meilleur rempart pour lutter contre ces déviances sectaires. »

La secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, Laurence Rossignol, est intervenue devant les référents des Caf le 6 novembre dernier. Après avoir salué l'initiative de Daniel Lenoir d'organiser ces deux journées de formation pour permettre aux référents d'approfondir leurs réflexions, de partager les expériences, et de mutualiser les expertises, la secrétaire d'État a rappelé qu'elle se trouvait aux côtés du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, pour lancer la campagne d'information et présenter les nouveaux clips de sensibilisation à la radicalisation diffusés sur le site www.stop-djihadisme.gouv.fr :

« Les dispositifs mis en place ont déjà apporté des résultats significatifs. Je pense notamment au numéro vert et aux cellules de prévention placées sous l'autorité des préfets de département. Je pense également aux actions efficaces menées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (Cipd).

Seulement, face à la menace de la propagande djihadiste, nous devons aller plus loin et plus vite. La lutte contre la radicalisation est une course de vitesse. Et remporter cette course supposera de « miser sur les familles ». Premières victimes de la radicalisation, les familles sont aussi le plus grand atout de la prévention. Comme principal lieu d'apprentissage et de transmission des valeurs républicaines. Comme espace de discussion, d'échange et de partage. Comme source fondamentale de stabilité affective. La famille est à la fois la première vigie et le dernier rempart contre la radicalisation.

La politique familiale de la France est forte.

Elle dispose de nombreuses ressources pour accompagner le quotidien des familles. La première d'entre elles sont ses caisses d'Allocations familiales et ses agents. Vous le vivez tous les jours, les Caf ont tissé un lien très fort avec les familles. Elles sont bien souvent le premier interlocuteur, et donc les premiers acteurs de la prévention. Des référents de prévention à la radicalisation ont été désignés dans la plupart des caisses. Je vous suis très concernés par ce défi que représente aujourd'hui, pour nous tous, la prévention de la radicalisation. **Depuis plusieurs mois, la majorité d'entre vous participe aux cellules de suivi réunies par le préfet, et accompagne les familles désemparées face à une dérive sectaire. [...]**

La Cnaf et le Gouvernement ont fait du soutien à la parentalité une priorité de la convention d'objectifs et de gestion. Nous devons poursuivre cette dynamique d'accompagnement des plus vulnérables, en s'appuyant sur les liens étroits, faits de proximité et de confiance, qui unissent les Caf et les familles. C'est cette force de frappe que je souhaite mettre à profit sur le terrain, auprès des familles fragilisées. [...]

Parce que c'est de l'isolement des parents que naît la vulnérabilité des enfants, notre première tâche sera de faire connaître les dispositifs de soutien à la parentalité que les Caf financent en majorité. À ce propos, je tiens à rappeler que **le montant des crédits consacrés au soutien à la parentalité dans le fonds national d'action social (Fnas) de la Cnaf est passé de 51 millions en 2012 à 85 en 2015. Et nous atteindrons l'objectif de 100 millions en 2017.**

Parmi ces dispositifs, je pense notamment aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), qui apportent une aide précieuse à l'ensemble des parents. Ces réseaux sont le fruit d'une articulation intelligente des Caf, des conseils départementaux, de l'Éducation nationale et des associations locales. Je souhaiterais que s'établisse progressivement un véritable maillage du territoire à travers ces réseaux de soutien à la parentalité. Mais je pense également à d'autres dispositifs, comme les centres sociaux, les espaces de rencontre, la médiation et les travailleurs sociaux.

Ces dispositifs sont vos outils de travail dans l'accompagnement des parents vulnérables. Il me semblerait pertinent de définir, dans chaque département, une méthode claire pour informer et orienter ces familles, depuis le signalement de la cellule départementale jusqu'à leur prise en charge par ces différents dispositifs.

Je souhaite également vous faire part d'une méthode qui a fait ses preuves dans le domaine de la protection de l'enfance dont j'ai la charge. Cette méthode, j'ai pu en constater l'efficacité au cours de mes entretiens avec les familles fragilisées. Cette méthode, c'est **l'accompagnement par les pairs**. J'entends par là la mise en réseau de familles touchées par la radicalisation pour lesquelles échanger est une première étape vers la reconstruction du lien social. Constituer un tel réseau peut s'avérer déterminant pour des parents qui ont perdu leur enfant, en sont sans nouvelle, ou l'ont vu revenir après un séjour en Irak ou en Syrie. [...]

J'encourage la création d'une association nationale de familles accompagnantes qui fédérerait ces initiatives, coordonnerait leurs démarches et labéliserait des antennes associatives locales. Cette association nationale des familles accompagnantes s'articulerait avec le numéro vert. Il est désormais indispensable que chaque appel au numéro vert puisse donner lieu à un soutien effectif auprès des familles. [...]

Nous devons aujourd'hui inventer de nouveaux modèles de sensibilisation, de prévention et de diffusion de l'information. La prévention, en redoublant d'attention auprès des enfants comme des parents, pour déceler, parfois dans les moindres détails, les signes clairs de la radicalisation. Enfin la diffusion de l'information, en liant plus étroitement les agents des Caf et les cellules de suivi préfectorales.

Les outils opérationnels sont à notre disposition. Mais je suis convaincue que notre marge de manœuvre est encore importante. En redoublant d'attention envers les parents comme les enfants, nous devrions pouvoir augmenter le nombre de

signalements, d'informations préoccupantes et donc de familles prises en charge. Cette attention repose sur la mobilisation de tous les agents sur le terrain ; sur l'utilisation de tous les outils existants ; et, surtout, sur la formation grâce à des journées comme celle-ci. Ce sont toutes ces initiatives que je souhaiterais voir se développer, au niveau national et surtout au niveau local. C'est sur le terrain que nous remporterons le combat contre la radicalisation.

Enfin, ces outils opérationnels s'insèrent dans le plan d'action local qui devra être mis en place par les Caf, dans chaque département. Ce plan développé par la Cnaf vient compléter le plan de radicalisation qui structure déjà l'intervention des pouvoirs publics. Son objectif est de créer des synergies efficaces entre les agents des Caf et les cellules placées sous l'autorité du préfet. Par exemple, sur le suivi des dossiers sensibles ou à travers la cellule de veille départementale.

Je compte sur vous pour porter régulièrement à ma connaissance, par l'intermédiaire de votre directeur général, toutes les informations nécessaires au suivi de la situation et à l'évaluation de notre politique de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles fragilisées.

Je souhaite enfin que nous nous revoyions dans quelques mois afin de dresser un premier bilan de ces initiatives. Je suis convaincue que votre connaissance des dispositifs de soutien à la parentalité offrira aux familles un recours déterminant sur la voie de la reconstruction. »



La mobilisation institutionnelle

Un plan d'action institutionnel décliné par les Caf pour la promotion des valeurs de la République et la prévention de la radicalisation

Le plan d'action, tel qu'il est exposé dans la lettre au réseau du 25 novembre 2015 se décline en 7 axes :

- 1 À l'instar de l'état des lieux national sur le sujet, les Caf doivent procéder à **un diagnostic local** (interne et de l'offre de service) afin de caractériser la problématique, son ampleur, les ressources mobilisables sur le territoire en lien avec la cellule préfectorale de veille et de prévention.
- 2 Les directeurs s'assurent de l'association de la Caf à **la cellule préfectorale** de suivi des dossiers sensibles et de la qualité de l'orientation des signalements de situations inquiétantes ; des sessions de sensibilisation/formation des professionnels sont organisées à cet effet afin de diffuser les référentiels et faire connaître les dispositifs, notamment le numéro vert.
- 3 Les Caf procèdent à l'affichage et à la diffusion de **la charte de la laïcité** de la Branche dans les réseaux partenariaux, tout en donnant du sens et en accompagnant cette diffusion d'actions de promotion des valeurs de la République ; les directeurs transmettent le signalement des situations locales problématiques au comité consultatif et de suivi national.
- 4 Dans le cadre de l'objectif national du renforcement de **la présence éducative sur internet**, les Caf poursuivent des actions visant au bon usage des technologies, en mobilisant les partenariats (avec l'Éducation nationale notamment) ou les dispositifs (Clas, Reaap...).
- 5 Les Caf amplifient **leurs actions en direction des jeunes** en intégrant la dimension républicaine dans les appels à projet et en privilégiant les dispositifs où les jeunes sont eux-mêmes mobilisés en tant qu'acteurs et porteurs de projet.

- 6 Dans le champ traditionnel du **soutien à la parentalité**, les Caf nouent des partenariats avec les dispositifs ou structures (maisons des adolescents, maisons des familles, centres sociaux, associations dédiées,...) proposant une écoute active et un accompagnement des familles victimes. Il s'agit naturellement des familles des victimes des attaques terroristes. Il s'agit également des familles qui subissent la radicalisation de l'un de leurs membres, voire son départ au djihad.
- 7 Les directeurs favorisent **les temps d'échange interdisciplinaires et inter-partenariaux** sur les questions du vivre ensemble et de la prévention de la radicalisation.

Ce plan d'action pourra utilement nourrir les réflexions et les axes des schémas départementaux de l'animation de la vie sociale et des services aux familles.



Fresque réalisée par les adhérents d'un centre social de Bobigny sur le thème du « vivre ensemble »

Un état des lieux du réseau

La Cnaf a procédé à un état des lieux des pratiques des Caf en matière de prévention de la radicalisation, juste après les attentats de janvier. Ce diagnostic, auquel toutes les Caf ont contribué et qui a été actualisé en juillet, a notamment mis en exergue que 2/3 des Caf étaient associées aux cellules de veille départementales (contre seulement 1/4 en janvier). Des consignes vont être repassées prochainement aux préfets dans un champ interministériel afin d'associer l'ensemble des partenaires et valoriser les bonnes pratiques locales.



Allocations familiales

La Lettre

aux partenaires de la branche Famille



SUPPLÉMENT NUMÉRO 11 — DÉCEMBRE 2015

La démarche nationale

À la suite des événements dramatiques vécus par notre pays en début d'année, la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Marisol Touraine, et la secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, Laurence Rossignol, avaient réuni les présidentes, présidents, directrices et directeurs de Caf, le 23 janvier dernier pour une matinée de mobilisation pour la diffusion des valeurs de la République.

Dans le prolongement de cette rencontre, les représentants des associations et fédérations nationales et partenaires de la branche Famille avaient été conviés à un échange par le président du Caf et le directeur général de la Cnaf, le 28 janvier 2015.

Les associations et fédérations présentes ont salué l'initiative de cette rencontre, qui a permis, au-delà du partage de valeurs communes, d'exprimer la volonté de structurer les partenariats via une dynamique collective et une mise en commun d'actions. Le renforcement du rôle de la Cnaf en matière de coordination a expressément été souhaité par les participants.

Cette rencontre a débouché sur la mise en place d'ateliers de réflexion afin d'élaborer un plan d'action institutionnel sur le sujet :

- Atelier 1 : La laïcité, une valeur qui transcende l'ensemble des politiques familiale et sociale de la branche Famille et de ses partenaires ;
- Atelier 2 : La réinterrogation des pratiques des professionnels et l'importance des évolutions liées à l'internet et aux réseaux sociaux ;
- Atelier 3 : Le repérage des situations et l'accompagnement des familles confrontées à la radicalisation.

Ces ateliers animés respectivement par Jérôme Duval, Aymeric de Chalup et Sylvie Vallée-Lacouture et coordonnés par Frédéric Turblin (Cnaf - Dpfas) ont donné lieu à des sessions de travail qui se sont tenues respectivement les 25 mars et 27 mai pour

l'atelier 1, les 26 mars et 28 mai pour l'atelier 2, les 27 mars et 29 mai pour l'atelier 3. Une centaine de participants ont été dénombrés pour l'ensemble de cette démarche.

En parallèle de ces travaux, six rencontres décentralisées sur le thème spécifique de la laïcité ont été organisées avec le concours des Caf de la Loire (6 mai), du Nord (11 mai), de la Seine-Saint-Denis (13 mai), des Bouches-du-Rhône (18 mai), de la Mayenne (21 mai) et de l'Essonne (26 mai). Elles ont réuni entre 15 à 38 participants par rencontre : Caf, partenaires associatifs, services de l'État (lire cnaf.com n°86).

L'essentiel des propositions issues de ces rencontres a été présenté à la Cas de la Cnaf du 16 juin 2015, puis restitué en configuration plénière avec les partenaires le 3 juillet.

Après les attentats meurtriers qui ont frappé la France vendredi dernier, la prise de conscience collective des enjeux liés au phénomène de la radicalisation est plus que jamais nécessaire. Le travail collectif se poursuit pour renforcer la vigilance de tous les acteurs à l'égard du phénomène et pour que les meilleurs moyens de prévention et d'accompagnement soient déployés.

La mobilisation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Cnaf a adopté début septembre la charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires. L'adoption de ce texte fait suite à la commission d'action sociale qui avait fait l'objet d'une réunion exceptionnelle en juin au centre social les Marnaudes à Rosny-sous-bois (Seine-Saint-Denis), où ont été partagées les conclusions des travaux préparatoires engagés, tout au long du premier semestre, avec les représentants des associations et des fédérations nationales autour des valeurs de la République.

Jean-Louis Deroussen et Daniel Lenoir ont réuni fin septembre nos partenaires, associations et fédérations nationales, l'enjeu étant désormais de faire vivre cette charte.



L'adoption de ce texte s'est inscrite dans une réflexion plus globale autour des valeurs de la République, réflexion qui a conduit les administrateurs de la Cnaf à se pencher sur l'action de notre Branche à destination de la jeunesse.

Il apparaît clairement que la Branche se doit de repenser et de formaliser une politique jeunesse et d'impulser un véritable élan au-delà des dispositifs, essentiels et reconnus comme tels, à la main des Caf et de leurs partenaires historiques. Un programme de travail a ainsi été validé par le conseil d'administration : il s'agit, à court terme, de labelliser et valoriser les actions probantes menées au sein du réseau et de commencer à apporter des réponses significatives, au niveau national, aux problématiques que rencontre la jeunesse. Des objectifs de moyen terme ensuite, avec la préparation d'un projet de doctrine, ainsi qu'un parcours pour les adolescents et les jeunes adultes. Avec, pour cible, la prochaine Cog en 2018, porteuse d'une nouvelle ambition pour la jeunesse et d'une doctrine d'intervention rénovée tenant compte des réflexions engagées dans le cadre de la démarche prospective.

Un axe fort du plan d'action : le bon usage du numérique

Comment renforcer la présence éducative sur Internet et développer des actions dans le domaine de l'éducation numérique ?

Internet est un territoire qui présente à la fois des risques et des potentialités, et seule une action éducative peut permettre aux jeunes et aux parents (ainsi qu'aux professionnels) d'exploiter au mieux ces potentialités, tout en minimisant les risques.

La branche Famille a un rôle à jouer dans la promotion des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur Internet et les réseaux sociaux auprès des enfants, des jeunes et des parents au sein d'équipements financés, afin de promouvoir le bon usage des technologies.

Des actions de sensibilisation et d'accompagnement dès le plus jeune âge, adaptées pour les enfants, adolescents et jeunes adultes, sont indispensables face aux risques de mauvais usage : cyber-harcèlement, conduites addictives, embrigadement, complotisme, etc. La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a souvent insisté sur la proximité de ces phénomènes avec l'emprise sectaire. Plusieurs organismes, soutenus par les ministères de la Famille et de la Culture, sont compétents pour ce type d'intervention, visant à responsabiliser les utilisateurs et à renforcer leur esprit critique.

Il est également important de sensibiliser les parents sur ce sujet, d'inciter au partage de compétences et de connaissances entre pairs, de susciter la création d'initiatives de parents, etc. Les Caf sont donc invitées à intégrer dans les appels à projet Reaap (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents) et Clas (comités locaux d'accompagnement à la scolarité) annuels des actions d'accompagnement autour du numérique. Il y a là matière à de vrais projets de soutien à la parentalité innovants, intergénérationnels et ludiques.

La branche Famille doit aussi impulser une présence éducative sur Internet auprès des jeunes en s'appuyant sur les bonnes pratiques locales.

La présence éducative sur Internet est un élément incontournable des politiques préventives éducatives et sociales. Elle poursuit la démarche éducative assurée par les intervenants jeunesse sur le nouveau territoire qu'est Internet.

La démarche des « Promeneurs du Net » s'inscrit dans ce contexte. Elle fait écho à un projet initié en Suède il y a une dizaine d'années et mis en œuvre dans la Manche, le Cher et le Morbihan. Elle se fonde sur

un constat : si les adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes, à l'école, dans les centres sociaux, dans la rue... ils ne le sont pas, ou peu, sur Internet.

La démarche des « Promeneurs du Net » sera déployée dans tous les départements volontaires. La Cnaf coordonne actuellement l'élaboration d'un « kit de déploiement » : guide méthodologique de déploiement, outils de communication, documents type (charte nationale des Promeneurs du Net, convention de financement, grille d'évaluation, etc.).

De son côté, le gouvernement français va mettre en place un bataillon de « community managers » pour opposer une parole officielle à la parole des djihadistes et ne pas leur laisser l'espace numérique.

Une cellule publique sera composée de fonctionnaires. L'autre, associative, sera animée par des militants et des « hackers », dans le même objectif : produire un contre-discours afin de « croiser le fer plus efficacement avec les recruteurs djihadistes sur la toile », selon le Premier ministre.

Les opérateurs du Web, Google, Facebook et Twitter annoncent, eux aussi, vouloir s'allier contre le cyber-djihadisme.

Enfin, la Cnaf et les Caf mettront à disposition des professionnels des outils d'animation et de sensibilisation sur les questions du numérique.

À titre d'exemple, le site www.educnum.fr recense différents outils et initiatives dans ce domaine. Educ Num (Education au numérique) est un collectif initié par la Cnil pour porter et soutenir des actions visant à promouvoir une véritable « culture citoyenne du numérique ».

Le site www.mon-enfant.fr se fera l'écho de toutes ces ressources et recensera les bonnes pratiques en la matière.

Une journée interministérielle consacrée à la prévention de la radicalisation

Le 12 novembre, le ministère de l'Intérieur et le Cipd organisaient une journée qui avait

pour objectifs de faire un point de situation sur la mise en place et le fonctionnement des cellules départementales de suivi de la radicalisation et de déterminer les bonnes pratiques et les axes d'amélioration.

Des ateliers sur le travail avec les familles, la déradicalisation et la coordination globale ont été organisés pour favoriser les échanges entre participants et orienter les travaux suivant des axes déterminés comme prioritaires.



La restitution de ces ateliers a été portée à l'attention des membres du Gouvernement présents :

- le ministre de l'Intérieur ;
- la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- la garde des Sceaux, ministre de la Justice ;
- la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ;
- le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ;
- la secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie.

Frédéric Turblin (Cnaf) a présenté à cette occasion les conclusions de l'atelier et les préconisations opérationnelles sur l'accompagnement des familles.

Témoignages

La directrice de la Caf de Seine-et-Marne, remet en cohérence les démarches nationales et locales :

« J'ai eu l'occasion de participer aux ateliers de prévention de la radicalisation organisés



caf.fr

Allocations familiales

La Lettre

aux partenaires de la branche Famille



SUPPLÉMENT NUMÉRO 11 — DÉCEMBRE 2015

par la Cnaf durant le premier semestre, et d'assister à une séquence de formation en Seine-et-Marne qui m'ont permis de mieux comprendre le phénomène de radicalisation, ainsi que sa proximité avec les mécanismes d'endoctrinement sectaire, de mieux l'objectiver, et de réfléchir aux leviers pour y faire face.

Ces éléments de compréhension me semblent tout à fait indispensables dans l'exercice de nos fonctions, bien sûr de manière évidente pour étayer le travail que nous conduisons auprès de la préfecture dans le cadre de la cellule de prévention de la radicalisation, et pour mieux agir sur la défense de nos valeurs ; mais plus globalement pour repenser certaines de nos actions en matière de soutien à la parentalité et de développement de notre politique jeunesse.

À ce titre, l'information et la formation de nos collaborateurs me paraissent également indispensables, pour agir tous ensemble dans le cadre d'une analyse partagée.

Plus récemment, j'ai pu assister à la journée interministérielle organisée au ministère de l'intérieur, au cours de laquelle nous avons réfléchi sur les modes de soutien aux familles confrontées à la radicalisation d'un de leurs membres, et pu entendre la réponse publique apportée à cette question par six ministres, tous impliqués dans la lutte contre la radicalisation.

Cette réponse publique me semble d'ores et déjà très construite, largement assise sur le recours à des sachants (le comité interministériel de prévention de la délinquance notamment), et forte d'un pilotage et d'une coordination efficaces conduits par le préfet N'Gahane. Elle constitue à mon sens un cadre d'intervention précis, sur lequel nous pouvons prendre appui.

Il me semble néanmoins que cette stratégie nécessite aujourd'hui d'être davantage connue de tous les acteurs, notamment du champ social dans toutes ses composantes, afin de pouvoir être déclinée au plus près des territoires et de leurs spécificités.

À titre personnel, cette démarche m'a permis de nourrir ma réflexion, de la partager avec

mes collaborateurs, et d'entamer un travail de construction d'un mode d'intervention local, totalement articulé avec ce cadre national.

Elle m'a également permis de prendre pleinement conscience de la complexité du phénomène et de mesurer à quel point nous devons et pouvons mobiliser les leviers d'action à notre disposition.

La mobilisation de la branche Famille me semble en ce sens utile à double titre :

- par le déploiement direct de politiques et plans d'actions adaptés à la réalité de nos territoires, en faveur des familles et des jeunes ;
- par notre action à l'égard de nos partenaires, que ce soit par leur sensibilisation à ce phénomène, par la vigilance à l'égard de structures qui pourraient déroger aux valeurs et principes de neutralité et de laïcité, et enfin, grâce au rôle de coordination locale que nous pouvons exercer et qui favorise la réalisation commune d'actions de prévention et de soutien aux familles.

Je suis donc tout à fait convaincue du rôle important que les Caf ont à jouer en ce domaine. »

Une conseillère technique parentalité à la Caf de l'Eure a participé aux deux dernières manifestations.

Son retour :

« Ces journées ont permis aux référents d'être mieux outillés face à ce phénomène, grâce à une formation riche et pluridisciplinaire : ce partage d'une culture commune semble un préalable essentiel pour décliner par la suite les plans d'actions départementaux. Ce type de journées favorise également les échanges et la prise de recul dans nos pratiques. Elles créent l'unité de la branche Famille et renforcent l'engagement de chacun au sein de celle-ci pour les valeurs de la République.

Elles permettent également d'asseoir nos convictions : le bien fondé et l'utilité d'agir auprès de toutes les familles. Les

actions de prévention primaire de soutien à la parentalité portées par la Branche bénéficient à tous les parents et à la société en général. Elles favorisent le vivre ensemble et rendent chaque parent compétent et acteur de son parcours.

La Caf est un acteur essentiel dans le dispositif étatique : les partenaires locaux, soutenus par notre institution, qui mettent en place des actions en direction des familles, parents, enfants et jeunes sont les personnes ressources pour prévenir, détecter, orienter et accompagner les familles et les jeunes. La Caf, en tant qu'animateur des schémas départementaux de services aux familles, a un rôle de coordination et de mise en réseau des acteurs, ce qui lui donne une place privilégiée dans le dispositif.

En ce sens, la mise en réseau et la complémentarité des acteurs est un facteur déterminant pour réussir l'accompagnement des familles face à cette mise en péril du vivre ensemble et des valeurs communes : de nouveaux temps de rencontres entre Caf et/ou avec des partenaires faciliteraient la prise de recul, l'enrichissement et le partage des bonnes pratiques. Le rôle des référents sera également à développer en interne et en externe afin d'avoir les moyens d'assurer une réelle coordination et le développement d'un plan d'action plus efficace. »

Le réseau des référents

Les Caf ont désigné durant l'été un référent pour participer à des actions de formation et coordonner l'élaboration du plan d'action local. Un séminaire a été organisé à l'attention du réseau des référents les 5 et 6 novembre, par la Cnaf et le Cipd.



Durant ce séminaire, sont intervenus un universitaire (géopolitique du djihad), un journaliste (les concepts clés de l'Islam), les services antiterroristes, le centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'Islam (Cpdsi), la Miviludes (l'emprise mentale) et le Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (Sg – Cipd) sur la réponse publique.

Témoignages

Le directeur de la Caf de la Moselle, nous a fait part, à la sortie du séminaire, de sa réflexion ; il a souligné :

- « L'intérêt à titre intellectuel des journées de formation des référents concernant la laïcité,
- le nécessaire engagement de la Cnaf et du réseau pour faire respecter, dans l'ensemble des dispositifs que nous soutenons, la neutralité et la laïcité,
- la nécessaire prudence en matière de protection de nos salariés à avoir dans ce genre de dossier.

Ce qui conduit à mesurer notre implication au regard de nos missions de versement des prestations familiales et de mise en œuvre de la politique d'action sociale sur nos territoires. Ainsi, le référent doit être positionné à un niveau assez élevé dans la grille hiérarchique, compte tenu des enjeux qu'il est amené à porter. »

La conseillère technique jeunesse et animation de la vie sociale et référente de la Caf de la Haute-Vienne, indique son sentiment sur le bien-fondé de la démarche :

« Fort de ses valeurs et ses missions, le réseau des Caf est au cœur de la société et de ses évolutions. Aux côtés de l'État, nous devons appréhender les ressources et les difficultés, ainsi que les fragilités de la population afin de répondre au mieux aux besoins de celle-ci. C'est parce que nous comprenons le monde qui nous entoure que nous pouvons agir de manière adaptée et efficace.

Ces journées ont été extrêmement riches et denses, aussi bien au niveau des contenus que de la diversité de ses intervenants.



Allocations familiales

La Lettre

aux partenaires de la branche Famille



SUPPLÉMENT NUMÉRO 11 — DÉCEMBRE 2015

Informers les référents Caf sur toutes les mesures existantes, ainsi que sur les dispositifs mis en place concernant le processus de radicalisation, est bien sûr tout à fait pertinent.

Il paraîtrait nécessaire que toutes ces informations données sur la prévention ainsi que le mécanisme de radicalisation présentés lors du colloque, soient relayés aux acteurs de terrain (travailleurs sociaux, associations, centres sociaux,...) qui sont au plus près de la population.

Les événements dramatiques de ces derniers jours à Paris nous incitent à décliner cette formation en local auprès de l'ensemble de nos partenaires de terrain. Enfin, une charte à destination des salariés de la Caf et rappelant l'ensemble des valeurs de la branche Famille portées par la charte nationale est en cours de rédaction. »

La responsable du département des offres de service à la Caf de la Haute-Garonne, a assisté au séminaire. Sa réaction :

« J'ai trouvé ces journées très enrichissantes sur un plan professionnel et personnel. Grâce à la qualité des interventions, aux apports théoriques et aux retours d'expérience des intervenants, j'ai eu l'opportunité de comprendre les ressorts du radicalisme et de mieux cerner la plus-value des Caf dans l'orientation des familles. Par ma participation à ces deux journées, j'ai pu percevoir la nécessité d'avoir une communication large auprès de nos équipes en situation d'accueil.

À titre d'exemple, le fait d'avoir entendu le témoignage des personnes travaillant au centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation m'a permis de mieux connaître le fonctionnement du numéro vert. Depuis, il m'est plus facile d'en faire la promotion auprès des équipes.

Après avoir assisté au séminaire, j'ai fait un retour aux responsables de centres sociaux gérés par la Caf de la Haute-Garonne. En échangeant sur le sujet, nous avons ressenti le besoin de mieux connaître le réseau local en la matière. L'objectif est de pouvoir orienter les professionnels et les familles vers les interlocuteurs les plus pertinents,

notamment des associations d'écoute des parents concernés par la problématique.

Plus globalement, et au-delà de la lutte contre la radicalisation, nous sommes souvent sollicités par les équipes des centres sociaux qui s'interrogent sur la déclinaison du concept de laïcité dans l'accueil des usagers au quotidien. La diffusion de la charte de laïcité sera donc l'occasion d'échanger sur ce sujet et donnera lieu à l'organisation de groupes de travail durant l'année 2016. »

La référente de la Caf de l'Ain, donne son avis sur le contenu des journées :

« Une réflexion sur l'importance d'agir face à ces phénomènes afin de :

- les réprimer (évoqué par le ministère de l'Intérieur) ;
- soutenir l'aide aux victimes (prise en charge des jeunes qui reviennent, des parents, des fratries) ;
- prévenir de la radicalisation avec la protection de l'enfance et les moyens d'actions possibles de la branche Famille.

L'importance des référents pour :

- faire le lien avec les clubs techniques régionaux Avs (auxiliaires de vie scolaire) qui ont déjà travaillé sur la déclinaison de la charte de laïcité dans les départements ;
- sensibiliser les agents Caf (agents d'accueil, contrôleurs, travailleurs sociaux, animateurs, personnel petite enfance) en lien avec les publics et/ou les allocataires pour que ces professionnels prennent le recul nécessaire, par la formation et ou l'information, dans l'accompagnement des publics (exclure les risques d'amalgame entre les publics de confession musulmane et les terroristes avec son lot de peur et de haine) ;
- éclairer une réflexion collective pour aller vers l'élaboration d'un plan d'actions locales dans la limite des moyens à disposition ;



Allocations familiales

La Lettre

aux partenaires de la branche Famille



SUPPLÉMENT NUMÉRO 11 — DÉCEMBRE 2015

- introduire la question de la radicalisation par le prisme de la famille, de la jeunesse, dans le travail partenarial existant dans le département (institutions, têtes de réseau des fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, associations d'habitants, maisons des associations...). Cette collaboration pourrait s'étoffer autour d'orientations et actions du schéma départemental des actions éducatives et de service aux familles : formation, soutien à la parentalité, initiatives des jeunes, accompagnement dans l'utilisation de l'outil numérique... ;
- participer à la cellule de suivi interprofessionnelle organisée par la préfecture : état des lieux de la radicalisation, des familles en détresse (être en veille sur le département) ;
- être en lien avec un réseau de référents des Caf pour échanger autour des pratiques mises en œuvre par exemple. »

La directrice adjointe de la Caf de la Guadeloupe, a assisté au séminaire :

« Si j'ai eu un questionnement ce n'est ni sur le bien-fondé de ces journées qui ont été très instructives ni sur la nécessaire place des Caf dans le dispositif, mais sur la traduction dans notre département. Il me semblait que le dispositif était trop lourd dans une région qui n'est pas « encore » touchée par ce phénomène. Je me suis interrogée notamment sur l'obligation d'annexer la charte aux conventions signées avec des partenaires.

Naturellement, les événements ont fait évoluer ma réflexion et je mesure l'importance d'une prévention bien en amont.

Dans ce contexte, la Caf à travers son rôle de coordonnateur des dispositifs de soutien aux familles et d'animation de la vie sociale ainsi que sa politique en faveur de la jeunesse, peut s'impliquer pleinement dans la définition des politiques locales.

Nous pourrions avoir un rôle plus actif dans la cellule de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles. Avec nos équipes de terrain, nous pouvons être à la fois dans le repérage

et l'accompagnement. Certains de nos travailleurs sociaux, agents d'accueil et contrôleurs ont par ailleurs participé à une journée de séminaire avec le préfet N'Gahane. Si les équipes doivent s'impliquer en amont, se pose la question d'une formation plus poussée. La mission du référent est importante et consiste en interne comme auprès des partenaires, à présenter et expliquer la politique de la Cnaf, ainsi qu'à impulser des actions de terrain. »

La responsable des relations à l'allocataire à la Caf de Saône-et-Loire, témoigne :

« Les intervenants ont été de grande qualité et le séminaire a été particulièrement riche pour moi, à plusieurs titres.

Il a été formateur en matière de culture générale (connaissance de l'histoire de l'Islam, du djihadisme...). Ceci permet de donner des idées sur le portage de valeurs qui peuvent participer à la cohésion sociale et le lien que nous pouvons faire avec nos partenaires, en particulier les centres sociaux.

La présentation des mécanismes de radicalisation, des profils des « radicalisés », du rôle et des méthodes de lutte contre la radicalisation religieuse a été instructive et donne des idées pour le montage d'actions de soutien à la parentalité, tant pour les familles touchées que pour tous les parents inquiets pour leur enfant, avant même qu'il y ait des signes de radicalisation.

Il a enfin permis de prendre connaissance des orientations de la branche Famille sur ce sujet et de déjà pouvoir les relayer au niveau local.

En effet, j'ai eu l'occasion, suite au séminaire et à la journée du 12 novembre dernier (à laquelle ont participé des représentants de la préfecture de Saône-et-Loire) de retravailler avec les services de la préfecture et de dégager des pistes de collaboration en matière de construction de réseau partenarial et de soutien à des projets sur le département. Par exemple : une présentation des différents projets financés par le fonds interministériel de prévention de la délinquance, la mise en lien des acteurs locaux, une réflexion sur le



Allocations familiales

La Lettre

aux partenaires de la branche Famille



SUPPLÉMENT NUMÉRO 11 — DÉCEMBRE 2015

fonctionnement de la cellule de veille et des pistes d'évolution, une collaboration à des dispositifs de formation.

Sur ce sujet difficile, en tant que référent, il nous faut travailler sur la mobilisation en interne et en externe et positionner notre action au bon niveau. Il y a nécessité de soutenir les uns et les autres et cela passe par des formations adaptées. »

L'analyse du directeur de la Caf de l'Yonne :

« Tout d'abord il me semble essentiel de faire la différence entre la mise en place de la charte de la laïcité et la lutte contre le terrorisme djihadiste.

En effet si le premier est une volonté du vivre ensemble dans le respect des croyances de chacun, le second est une caricature de l'islam et une utilisation de celui-ci pour établir des dictatures qui s'apparente à une guerre. Les attentats de vendredi viennent le confirmer.

C'est pourquoi il faut que notre institution soit sur les deux fronts, sans tomber dans l'erreur de les amalgamer et peut être éviter de parler de la charte quand on parle de la lutte contre le terrorisme.

Si pour la laïcité, on doit se montrer ferme mais tolérant, pour le terrorisme on doit se montrer ferme et intolérant.

J'étais hier au bilan du contrat enfance jeunesse de la ville d'Auxerre ; il nous était expliqué que certains enfants se détournent des centres de loisirs au profit d'écoles coraniques de quartier qui proposent des activités ludiques. Celles-ci ne demandent pas d'argent à la Caf et peuvent s'apparenter aux patronages d'antan. Comment faire le tri ? Car certaines le font néanmoins dans le respect des règles...

Nos moyens sont de soutenir l'ensemble des équipements de quartier pour que leur présence et les activités qu'ils proposent soient suffisamment attractives pour garder le contact avec la jeunesse et les parents, mais cela ne se fera que si on ne leur impose pas

des « dogmes » et à condition qu'ils puissent adapter leur positionnement en fonction des réalités des quartiers, et dans le cadre républicain. Cela ne pouvant se faire qu'avec les collectivités locales.

Concernant la participation au dispositif étatique, je ne vois pas comment notre institution pourrait se dérober ; dans le respect des dispositifs légaux, donner aux forces de l'ordre des informations sur les allocataires ayant un profil inquiétant me semble nécessaire. »

Le référent de la Caf du Gard, fait part de sa vision de la problématique :

« Les deux journées de séminaire à Paris concernant la prévention de la radicalisation ont été extrêmement riches en enseignements.

Il me semble que les Caf sont pleinement dans leur rôle pour travailler de concert avec les partenaires de l'État, notamment pour participer aux cellules de veille départementale afin de faire remonter les signalements de situations inquiétantes et pouvoir aider à l'accompagnement des familles. D'où l'importance du rôle du référent Caf pour le suivi des dossiers sensibles en coordination avec les services de l'État. Mais il doit également être la personne ressources pour structurer et coordonner les actions en interne en collaboration avec tous les services.

Au-delà du référent, et à la lumière des événements dramatiques de janvier et novembre 2015, il me semble indispensable d'étendre à d'autres publics ce type de formation et de sensibilisation. Je pense en particulier aux travailleurs sociaux, aux conseillers techniques mais également aux personnels des structures que nous finançons en action sociale : centres sociaux, Alsh, espaces de vie sociale...

Plus globalement, il me paraît nécessaire de diffuser le plus largement possible, y compris auprès des familles, des actions de sensibilisation à la prévention de la radicalisation. »

Un dispositif départemental de prévention de la radicalisation

La Caf des Alpes-Maritimes a élaboré son plan d'action local autour de différents axes :

- Des liens étroits avec la **cellule de veille** : même si la Caf n'y participe pas formellement, la cellule étant plutôt axée sur le suivi policier ou judiciaire des individus, l'axe prévention devrait se mettre en œuvre prochainement.
- **La politique de la ville** :
 - liens très étroits avec la préfecture et rédaction commune d'une « déclaration d'engagement républicain » en préambule de chaque contrat de ville dont la Caf est signataire ;
 - points réguliers avec le sous-préfet à la ville sur les signalements d'individus ou de structures qui auraient une attitude non conforme aux valeurs de la République ;
 - engagement marqué via le soutien aux structures d'animation de la vie sociale : moyens renforcés et recrutement en cours pour la Caf de six volontaires du service civique à placer dans les structures de l'animation de la vie sociale situées en quartier politique de la ville ;
 - cofinancement du fonds de participation des habitants et appui à la mise en place des conseils citoyens ;
 - attention particulière sur des quartiers sensibles du département.
- **Le soutien à la parentalité** :
 - actions de communication via le Réseau parents 06 (Reaap local) et caf.fr (numéro vert du ministère de l'Intérieur et numéro de l'Adret pour l'enfance en danger) ;
 - appui aux associations du Réseau parents 06 pour leur bonne information sur le sujet : mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation via une association dédiée, « Entre autres » (dont le siège est à Nice mais qui œuvre sur le département). Cette association aide au décryptage des signes de radicalisation afin d'agir en prévention de ce phénomène ;

- modification de la charte du Réseau parents 06 pour y ajouter clairement les valeurs de la République et le principe de laïcité. Dans les dossiers de demandes de subvention ainsi que dans les supports d'évaluation des actions financées dans le cadre du Reaap, identification des actions relevant de cette thématique ;

- liens étroits avec l'inspection académique pour la prévention de l'absentéisme et le décrochage scolaire, notamment Clas et Reaap 06.

- **Les Projets éducatifs territoriaux** : les valeurs de la République ont été ajoutées aux projets éducatifs de territoires (Pedt), dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs.

- L'intégration d'une fiche spécifique « prévention de la radicalisation » dans les **schémas départementaux** de services aux familles et d'animation de la vie sociale.

- En interne :

- **formation** des travailleurs sociaux et des personnels en contact avec le public avant fin 2015 (formation du centre régional de formation professionnelle bâtie avec le conseil départemental) ;

- participation aux **réunions** organisées dans le département à ce sujet : conférence de Laura Bouzar, secrétaire générale du centre de prévention des dérives sectaires liées à l'Islam (Cpdsi), conférence de la préfecture ;

- présentation au conseil d'administration et à la commission d'action sociale de la **charte de la laïcité** de la branche Famille en direction de ses partenaires et sensibilisation en vue de la prochaine campagne de subvention pour 2016 sur l'attention à porter aux associations et structures dans ce cadre.

La charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires

Le processus d'élaboration avec les têtes de réseau, les Caf et les administrateurs nationaux

Dans le cadre de la démarche de mobilisation, l'atelier 1 s'est déroulé en trois temps :

- une réunion de lancement et d'échanges avec les têtes de réseau associatives et institutionnelles, ainsi que des directions de Caf et de la Cnaf ;
- six ateliers territorialisés dans les départements du Nord, de la Seine-Saint-Denis, de l'Essonne, de la Mayenne, de la Loire et des Bouches-du-Rhône rassemblant les acteurs locaux, les Caf, la Cnaf et le sociologue accompagnant la démarche ;
- un atelier national dans le même format que le premier pour restituer les travaux territorialisés.

Des travaux itératifs d'écriture de la charte ont ensuite été réalisés avec les administrateurs et les partenaires, avant le vote du projet final par le conseil d'administration le 1^{er} septembre 2015.

Ce vote ne constitue pas un point d'arrivée, mais bien un point de départ puisque deux démarches ont démarré par la suite :

- le lancement d'une démarche d'accompagnement du dispositif d'appropriation de la charte, aussi bien par les Caf dans leurs relations avec leurs partenaires que pour les partenaires avec les salariés et bénévoles et les publics accueillis. Cet accompagnement sur la durée sera enrichi par des études d'impact et des enquêtes auprès des acteurs ;
- la création d'une instance consultative et de suivi de la mise en œuvre de la charte. Ce comité de suivi sera le lieu d'échange sur les bonnes pratiques mais aussi sur les difficultés rencontrées à des fins de partage des diagnostics et des réponses.

L'installation d'un comité consultatif et de suivi de la charte

Lors des travaux conduits en vue de la rédaction de la charte, il est apparu fondamental que son adoption constitue le point de départ d'une action partagée et de long terme sur les pratiques du lien social.

C'est dans cette optique que le conseil d'administration de la Cnaf a, sur proposition

conjointe du président et du directeur général, décidé de mettre en place un comité consultatif et de suivi sur l'application de la charte.

Présidé par Jean-Louis Deroussen et Daniel Lenoir, le comité sera composé de :

- onze administrateurs de la Cnaf représentant chacune des tendances ;
- onze directeurs désignés par leurs pairs au sein des inter-régions (deux en Ile-de-France et un pour les départements concordataires : Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) ;
- onze représentants des têtes de réseau des partenaires de la Branche désignés conjointement par le président du conseil d'administration et le directeur général de la Cnaf suite à leurs candidatures.

Des représentants des institutions publiques ainsi que des experts dans le domaine y participeront également.

Le comité se réunira au moins trois fois par an à la Cnaf et sera consulté sur :

- le plan de communication et d'accompagnement de la démarche ;
- les actions innovantes initiées par les Caf et leurs partenaires autour de l'appropriation de la charte ;
- les difficultés rencontrées par l'application de la charte au sein des activités, que ce soit avec les instances de gouvernance, les salariés et les bénévoles, mais aussi avec les publics accueillis. Il examinera notamment les éventuels projets de déconventionnement pour manquement aux obligations de la charte avant qu'ils ne soient prononcés par les Caf.

Il pourra être saisi de tout sujet proposé par l'un de ses membres. Les études et analyses réalisées sur les sujets relatifs à la charte feront l'objet d'une présentation devant le comité avant leur éventuelle publication. Un appel à candidatures a été lancé pour une installation du comité le 9 décembre, jour du 110^e anniversaire de la loi de 1905.

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

